

DATE DE PUBLICATION : 2 septembre 2024

La directrice générale de la Stabilité financière et des Opérations

### **Délégation de signature**

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Agnès BÉNASSY-QUÉRÉ, seconde sous-gouverneure, le 3 avril 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Sophie PEREZ, directrice des Services bancaires, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction des Services bancaires, à l'exception de la nomination des chefs de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M<sup>me</sup> Sophie PEREZ, M<sup>me</sup> Sophie PEREZ peut subdéléguer sa signature aux chefs de service de sa direction ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à leurs adjoints à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités de leur service respectif.

Fait à Paris, le 2 septembre 2024

Emmanuelle ASSOUAN